

Nom de l'élève •

PAIEMENT DE LA RESTAURATION

ANNEE

TRIMESTRE 2

2019/2020

CLASSE

DOCUMENT A JOINDRE AU REGLEMENT DE RESTAURATION

Les parents dont les enfants ont été inscrits à la restauration scolaire sont priés de procéder au règlement des repas à l'Administration en précisant les jours de réservation. Les repas ne pourront être pris qu'après paiement de la période.



NOM

Voir tarification au verso

PERIODE RESTAURATION: DU LUNDI 06 JANVIER AU MARDI 07 AVRIL 2020

DATES DE PAIEMENT (<u>AUCUN RETARD ADMIS</u>): DU LUNDI 02 au MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

PRENOM

rioni de l'eleve.		0111	TILLITONI	CELIDAL	
M 6 4		1 LINDIG		[
Mon enfant i	nangera :	les LUNDIS			
		les MARDIS			
		les JEUDIS			
Soit un forfait p	oar semaine de	jours	Montant à payer	€	
			ĺ		
Règlement	Carte bancaire	, en priorité			
Chèque, à l'ordre de "Agent Comptable Collège YSSAP"					
	Espèces à titre exceptionnel (ne jamais remettre d'espèce à l'élève)				
	Sainte Anne, le			Se connecter à	
	Signature du par	ent,		PRONOTE	



REGLEMENT RESTAURATION

TRIMESTRE 2

ANNEE

2019/2020

Tarifs restauration du LUNDI 06 JANVIER AU MARDI 07 AVRIL 2020

NB: Stage 3èmes SEGPA = Deux semaines déduites (du 09/03 au 20/03/2020)

FORFAIT 1 JOUR:

	COLLEGE		SEGPA	
	6° 5° 4°	3°	4I ET 4J	3J ET 3K
les lundis	42,00 €	42,00 €	42,00 €	35,00 €
les mardis	42,00 €	42,00 €	42,00 €	35,00 €
les jeudis	35,00 €	35,00 €	35,00 €	31,50 €

FORFAIT 2 JOURS:

	COLLEGE		SEGPA	
	6° 5° 4°	3°	4I ET 4J	3J ET 3K
lundis/mardis	84,00 €	84,00 €	84,00 €	70,00 €
lundis/jeudis	77,00 €	77,00 €	77,00 €	66,50 €
mardis/jeudis	77,00 €	77,00€	77,00 €	66,50 €

FORFAIT 3 JOURS:

	COLLEGE		SEGPA	
	6° 5° 4°	3°	4I ET 4J	3J ET 3K
lundis/mardis/	119,00€	119,00 €	119,00 €	101,50 €

NB : Aucun retard de paiement ne sera admis. Si vous pensez rencontrer une difficulté à payer dans les temps, merci de nous contacter <u>avant ou pendant</u> la période de paiement (02 au 11 décembre 2019) au 0590882405 ou par mail : intendant.9710021w@ac-guadeloupe.fr